



MÉMOIRE PRÉSENTÉ
AUX SÉANCES DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

PROJET DE PMGMR 2016-2021

9 FÉVRIER 2016

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	03
Le 3R MCDQ.....	05
Un peu d'histoire et principales réalisations.....	06
Les principales études	09
Les dossiers d'intérêt en 2016.....	10
Les entreprises privées et les organismes municipaux sont complémentaires.....	11
Les principaux partenaires.....	12
Vision de l'avenir du 3R MCDQ et conclusion.....	13

INTRODUCTION

Le Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec (le 3R MCDQ) remercie la Communauté métropolitaine de Québec de nous entendre dans le cadre de ses séances de consultation publique sur son plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, PMGMR 2016-2021.

Le 3R MCDQ remarque que la CMQ vise cinq objectifs :

- réduire à 602 kg/habitant la quantité de matières éliminées ;
- valoriser 62 % des matières organiques ;
- récupérer 70 % des matières recyclables ;
- récupérer 89 % des résidus CRD
- et récupérer 51 % des RDD et des autres résidus.

Nous retrouvons les préoccupations de notre Regroupement particulièrement dans les mesures #12 à #15 du PMGMR :

- Organiser des activités d'ISÉ auprès des entrepreneurs en CRD favorisant les meilleures pratiques, y compris celles concernant la déconstruction ;
- Mettre en place un mécanisme de concertation et d'échanges réunissant les acteurs de la filière des débris de CRD ;
- Implanter des mesures permettant d'augmenter la récupération du gypse (tri et recherche de débouchés) ;
- Favoriser le recyclage du bois, ou le cas échéant le valoriser énergétiquement.

De plus, toutes les mesures concernant les ICI touchent nos membres puisque ceux-ci traitent le secteur des CRD et des matières assimilables.

Nous commenterons d'abord sur l'objectif de la CMQ de recycler 89 % des matières dans le secteur des CRD pour 2021 comparativement au résultat de 83 % en 2013. Cette mesure implique une augmentation de 67 000 tonnes de matières recyclées soit 466 000 tonnes comparativement à 399 000 tonnes en 2013 en prenant en compte une augmentation de la génération annuelle de CRD et une réduction de ce qui est présentement éliminé.

Pour atteindre cet objectif, nous vous recommandons d'axer vos efforts sur **toutes** les matières issues des CRD : asphalte, bardeaux d'asphalte, béton, brique, bois, métaux ferreux et non ferreux, gypse, verre plat, tapis, tuiles acoustiques, céramiques, porcelaine, etc. De plus, le 3R MCDQ planche sur un projet de certification des centres de tri de CRD qui garantira la qualité, la quantité et la conformité des matières et des opérations.

Pour votre information, le 3R MCDQ a mis sur pied un groupe de travail sur le gypse. Ce groupe de travail représentatif de l'ensemble de la chaîne de valeur du gypse a d'abord évalué les conditions économiques pour la récupération du gypse et fait l'inventaire des débouchés actuels de cette matière. Les membres du comité travaillent actuellement à identifier des incitatifs économiques pour promouvoir la réutilisation du

gypse auprès des fabricants de panneaux de gypse, des cimenteries et du marché agricole.

Quant aux fractions fines, toujours à la recherche de nouveaux débouchés pour ses membres, le 3R MCDQ, en collaboration avec RECYC-QUÉBEC et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, a donné mandat, à l'automne 2015, à Chamard Stratégies environnementales et au Centre de transfert technologique en écologie industrielle d'évaluer des alternatives de valorisation des résidus de criblage fin issus des centres de tri de débris de CRD.

Pour ce qui est du bois, le 3R MCDQ a également un groupe de travail sur ce sujet. Une grande quantité de bois est recyclée et valorisée énergétiquement par année au Québec. Il y a maintenant un an, le comité a quantifié la capacité et la nature de l'utilisation du bois par les preneurs de la matière et les quantités gérées par les divers centres de tri.

Puisque la CMQ vise un taux de 89 % de récupération des CRD, la Communauté pourrait s'inspirer de la démarche de la ville de Vaudreuil-Dorion, membre du 3R MCDQ. En effet, à compter de cette année, cette ville émettra des avis d'infraction si un entrepreneur ne récupère pas ses débris de construction, de rénovation ou de démolition.

Cette ville a adopté, en 2013, un règlement sur les matières résiduelles incluant l'obligation de recycler les matériaux de construction et de démolition et a mis en place diverses mesures, par exemple :

- leur division environnement a expédié une lettre d'information à tous les entrepreneurs oeuvrant sur le territoire pour les aviser de cette disposition réglementaire et effectuera un appel d'ici le printemps ;
- une note sera ajoutée aux permis de construction et de rénovation émis ;
- la campagne de sensibilisation est en cours (trait d'union, site Internet, médias sociaux) ; la liste des sites autorisés est en ligne et sera bonifiée et mise à jour régulièrement ;
- des visites de courtoisies seront effectuées sur les chantiers pour féliciter les entrepreneurs et les citoyens ayant adopté les mesures nécessaires au respect du règlement ;
- des avis d'infraction seront envoyés aux entrepreneurs ne respectant pas la réglementation ;
- des constats d'infractions pourront être envoyés aux entrepreneurs récalcitrants, à compter de 2017.

Le mémoire traite également de la valorisation des matières organiques (résidus verts, résidus alimentaires, rejets d'industries de la transformation alimentaire), des boues et du bois. Nous nous permettons une remarque à savoir que non seulement la combustion dans les fours de cimenteries est considérée comme de la valorisation énergétique, mais également la cogénération et l'utilisation des chaudières industrielles le sont aussi.

LE 3R MCDQ

Depuis 19 ans, le Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec (3R MCDQ), s'emploie activement à promouvoir, informer et sensibiliser les intervenants du milieu à l'importance d'une saine gestion des différents matériaux issus du monde de la construction, de la démolition et de la rénovation (CRD) et des matières assimilables.



Fort de ses 250 membres, le Regroupement est un intervenant majeur à toutes les étapes de la gestion des matières résiduelles des CRD (générateur, collecte, transport, conditionnement, mise en marché et recyclage des CRD). Son expertise et sa crédibilité auprès des instances gouvernementales tant provinciales que municipales ainsi qu'auprès des organismes publics et institutionnels, en fait un acteur incontournable au Québec. Ses membres représentent l'ensemble de la chaîne de valeur des matières résiduelles issues des CRD, le tiers des matières résiduelles générées au Québec ; les autres tiers étant les matières résiduelles provenant de la collecte municipale et celles provenant des Industries, Commerces et Institutions (ICI). Le Regroupement se compose de deux catégories de membres :

- Plus de la moitié sont des membres réguliers - des membres qui oeuvrent dans le domaine de la récupération, du recyclage et de la valorisation de CRD;
- les autres sont des membres affiliés - des membres qui sont des équipementiers, des consultants, des transporteurs, des institutions de recherche, des municipalités, des régies régionales et des MRC.

Depuis 19 ans, par ses actions, le Regroupement permet d'améliorer les conditions de développement de ses membres pour augmenter significativement les volumes de matières résiduelles valorisées.

Dans un passé pas si lointain, la presque totalité des résidus de CRD prenait systématiquement le chemin de l'élimination. Au cours de la période 1996-2006, le volume de matières résiduelles détournées de l'enfouissement est passé de **875 000 tonnes à 2 894 000 tonnes**. Et seulement deux ans plus tard, le taux de récupération des résidus provenant du secteur des CRD s'élevait déjà à **75 % des matières récupérées**.

Le Regroupement croit à la hiérarchie des 3RV-E et organise 4 événements à chaque année dont un congrès annuel en février qui regroupe près de 400 personnes et une assemblée générale annuelle, avec conférences, qui regroupe plus de 125 personnes en août.

Nos membres : **c'est près de 30 000 emplois et près de 3 milliards de \$ en chiffres d'affaires**.

UN PEU D'HISTOIRE ET PRINCIPALES RÉALISATIONS

- Le 3R MCDQ est une association qui a pour caractéristique d'avoir centré ses efforts sur les débris issus de la Construction, Rénovation, Démolition (CRD) et d'avoir contribué à l'augmentation des quantités récupérées en travaillant sur chaque produit selon l'importance des quantités générées : asphalte, bétons et brique, bois, bardeaux d'asphalte, gypse, et autres matières ;
- Une association qui a su réunir dès sa fondation, et ce, d'année en année, tous les joueurs du secteur lors de son congrès annuel et dans la création de chaque groupe de travail.

ET C'EST AINSI :

- Que le regroupement est né en 1997 de la volonté de quelques entreprises de déposer un mémoire au Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) en mai 1997 pour faire la promotion de l'industrie, démontrer le potentiel de l'industrie du recyclage et se positionner contre l'autorisation de tout nouvel espace d'enfouissement de matériaux secs ;
- Que le regroupement intervenait dans les dossiers suivants : Saint-Alban, Saint-Théodore d'Acton, Saint-Nicéphone et Saint-Sébastien (ouverture de dépôts de matériaux secs – DMS) ;
- Qu'en 1999, la loi 90 était sanctionnée ; cette loi contenait l'obligation pour les MRC et les communautés métropolitaines d'établir un plan de gestion des matières résiduelles pour leur territoire ;
- Qu'à l'automne 2000, le 3R MCDQ commentait le projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles ; déjà, à cette époque, le regroupement recommandait le bannissement de l'enfouissement des matières ayant un débouché ;
- Qu'en 2002, la Norme sur les granulats recyclés, après plus de deux ans de travail, était publiée, norme initiée par la volonté de l'industrie ; la norme a pu être réalisée grâce à la participation financière de RECYC-QUÉBEC et de 7 organismes : Asphalte Hi-Tech (devenue depuis BauVal CMM), Carrières de Saint-Dominique, Construction GFL, Demix, Lafarge, Matrec, le RPPG et le 3R MCDQ ;
- Qu'en 2003, le 3R MCDQ collaborait à la mise sur pied des tables de concertation de RECYC-QUÉBEC sur les différentes matières résiduelles et participait à la première table le 7 mai ;

- Qu'en 2004, en commission parlementaire, le regroupement proposait aux autorités gouvernementales, l'adoption d'une réglementation exigeant une redevance à l'enfouissement des matières résiduelles ;
- Que le 23 juin 2006, des redevances de 10\$ exigibles pour l'élimination de matières résiduelles étaient instaurées ; depuis elles ont été indexées au coût de la vie ; c'est d'ailleurs à ce moment que l'association voyait son plus grand essor en nombre de membres ;
- Qu'en 2007, un mémoire était préparé et transmis au ministère concernant les lignes directrices pour la gestion des résidus de béton, de brique et d'asphalte ;
- Qu'en 2008, une nouvelle rencontre avec le ministère des Transports débouchait sur la réalisation de planches d'essais avec incorporation de bardeaux post-consommation dans la région de Victoriaville ; de nouvelles planches d'essais s'avéreront nécessaires dans la région de Bellechasse quelques années plus tard ; les résultats finaux sont attendus en 2016 ;
- Qu'en 2008, avait lieu une nouvelle consultation sur le règlement sur l'enfouissement et l'incinération ;
- Qu'en septembre 2009 jusqu'à l'automne 2010, le président et la directrice générale du 3R MCDQ amorçaient une tournée des membres dans les différentes régions du Québec appuyée d'une tournée des médias ;
- En octobre 2010, des redevances supplémentaires à l'élimination de 9,50\$ la tonne entraient en vigueur ;
- Qu'en 2011, un mandat était donné à Zins Beauséjour pour le mandat de la commercialisation des agrégats recyclés ; RECYC-QUÉBEC, le MDEIE, et des entreprises privées étaient partenaires financiers de l'étude : BauVal, Bricon, Carrières de Saint-Dominique, Construction DJL, Construction GFL, Demix Agrégats, div. De Holcim Canada, J.Y. Voghel, Multi Recyclage SD, Recyc-Béton et Sintra ;
- Qu'en mars 2012, se tenait la première rencontre du comité conjoint 3RMCDQ/MDDELCC ; les sujets qui y seront abordés : les priorités du ministère et du regroupement, le respect des 3RVE, l'application de la Loi 89 (SAP), les lignes directrices sur le béton et les centres de tri, le bannissement du papier, du carton et du bois, les redevances à l'enfouissement et les débouchés ;
- Qu'en novembre 2012 avait lieu, la journée sur le bannissement de l'enfouissement du bois dans le cadre d'un colloque de Réseau Environnement à Sherbrooke ;
- Qu'en 2013, au comité conjoint 3RMCDQ/MDDELCC, on ajoutait les sujets suivants : les fractions fines issues des centres de tri de CRD, l'application de la Loi 89 et les modélisations des usines d'asphalte ;

- Qu'en 2014, le 3R MCDQ travaille activement à trouver des solutions pour ses membres suite à l'application du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA) par le MDDELCC ;
- Qu'en 2014, avec l'appui de RECYC-QUÉBEC, une entente de deux ans était conclue avec la Bourse des résidus industriels (BRIQ) du CTTÉI pour aider les membres à trouver des débouchés pour leurs matières problématiques et les accompagner pour la mise en valeur de leurs résidus ; il est prévu que ces accompagnements puissent mener à des études plus approfondies financées directement par les entreprises concernées telles que des analyses de laboratoire, des recherches de débouchés ou de technologies, de projets de développement de produits ;
- Qu'en 2015, toujours en collaboration avec RECYC-QUÉBEC et le MDDELCC, le 3R MCDQ confiait un mandat à Chamard Stratégies environnementales à l'effet d'évaluer les alternatives de valorisation des résidus de criblage fin issus des centres de tri de débris de construction, de rénovation et de démolition ;

Tout au long des années, le regroupement a fait des représentations gouvernementales à tous les niveaux hiérarchiques du ministère de l'Environnement ; du ministre David Cliche (janvier 1996 à août 1997) au ministre actuel, David Heurtel, tous les ministres et leur personnel du ministère et du cabinet ont été sensibilisés aux enjeux rencontrés par les membres du 3R MCDQ ;

D'autres représentations ont également été faites auprès du ministère des Transports du Québec, de l'Économie, Innovation, Exportation, des Ressources naturelles, du ministère des Affaires municipales et des régions, de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ;

Depuis plusieurs années, le 3R MCDQ collabore avec le journal Constructo, le magazine et le portail Voir Vert, la revue Habitation de l'APCHQ, la revue de l'ACQ et le magazine 3Rve ; quelques cahiers spéciaux ont été réalisés et le 3R a contribué au Guide Bâtir Vert.

LES PRINCIPALES ÉTUDES

Tout au long de ses réalisations, l'association a été supportée par RECYC-QUÉBEC ; ainsi plusieurs mandats ont été confiés à plus d'une douzaine d'entreprises et d'organismes publics :

- 2001 : Dessau Soprin (inventaire des débouchés pour le bois) ;
- 2002 : BNQ (normes sur les agrégats recyclés) ;
- 2003 : Solvteq inc. (tables de concertation sur différentes matières) ;
- 2006 : ÉTS (bardeaux d'asphalte post-consommation) ;
- 2008 : Consultant spécial (JFV) étude exhaustive portant sur la gestion des débris de CRD au Québec pour dresser le portrait des conséquences de la fermeture de certains lieux d'élimination ;
- 2009 : CRIQ (documentation de ce qui se fait à l'extérieur du Québec pour encadrer l'industrie de la récupération, du recyclage, de la valorisation et du réemploi des bétons – avec l'ACRGTQ) ;
- 2010 : CRIQ (débouchés pour les rebuts de CRD ailleurs au Canada, aux États-Unis et en Europe de l'Ouest) ;
- 2011 : Secor (consultation auprès des membres concernant le bois) ;
- 2011 : CRIQ (étude de lixiviation de béton bitumineux – en collaboration avec Bitume Québec et le RPPG) ;
- 2011 : Del Degan Massé (approfondir l'offre et la demande de bois récupéré et de mieux comprendre les dynamiques de marchés de ce produit, donnant suite à l'étude de Secor) ;
- 2011 : Zins Beauguesne (commercialisation des agrégats recyclés) ;
- 2014 : CTTÉI (débouchés pour la mise en valeur des matières problématiques des membres et accompagnement pour la mise en valeur de leurs résidus) ;
- 2015 : Chamard Stratégies environnementales (évaluation des alternatives de valorisation des résidus de criblage fin issus des centres de tri de CRD).

LES DOSSIERS D'INTÉRÊT EN 2016

- Qu'en 2016, la tournée de sensibilisation sur les avantages de l'utilisation des agrégats recyclés (béton, asphalte et bardeaux d'asphalte) par les donneurs d'ordre québécois sera complétée ;
- Qu'en février 2016, un premier rapport sera fait sur le mandat donné à Chamard Stratégies environnementales et au CTTÉI pour évaluer les alternatives de valorisation des résidus de criblage fin issus des centres de tri de débris de construction, de rénovation et de démolition; la phase 1 sera terminée et la phase 2 débutera ;
- Qu'à compter du 1^{er} avril 2016, suite aux planches d'essais réalisées avec des enrobés bitumineux incorporant des bardeaux d'asphalte post consommation, les directions régionales du ministère des Transports auront l'obligation d'utiliser la nouvelle édition du calendrier de production des CCDG 2016 pour les appels d'offres ; la nouvelle édition permet le recyclage dans les bétons bitumineux ;
- Qu'en 2016, un projet pilote aura lieu concernant l'utilisation des fractions fines de bardeaux d'asphalte dans des usines d'enrobés bitumineux ;
- Qu'en 2016, répondant aux exigences des projets LEED et au besoin de qualité des preneurs de matières recyclées, le regroupement a confié un mandat à une équipe d'étudiants à la maîtrise de l'Université de Sherbrooke pour la réalisation d'une étude sur une certification des centres de tri dédiés aux résidus de construction, rénovation, démolition.



LES ENTREPRISES PRIVÉES ET LES ORGANISMES MUNICIPAUX SONT COMPLÉMENTAIRES DANS LA GESTION DES CRD ET DES ICI

L'industrie et les municipalités sont des intervenants majeurs dans le domaine de la gestion des matières résiduelles et ont toutes deux avantage à travailler ensemble. Les entreprises privées ont le savoir-faire concernant la mise en valeur des débris de CRD et des ICI alors que les municipalités régionales sont interpellées à titre de planificateurs territoriaux afin de responsabiliser les différents intervenants sur leur territoire.

Comme le disait l'ancien président de l'AOMGMR, l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles lors du 15^e Congrès du 3R MCDQ : « les écocentres municipaux et les centres de tri de CRD sont complémentaires et la concurrence chez les recycleurs favorise la stabilité des prix ». Il terminait en disant : « Beaucoup a été réalisé depuis 15 ans, mais beaucoup reste encore à faire ; la collaboration du privé et du public est une alternative prévisible et souhaitable ».

Les MRC travaillent actuellement à la planification de leur plan de gestion des matières résiduelles de leur territoire. Il est clair pour le 3R MCDQ que les municipalités et le secteur privé travailleront à la mise en œuvre des mesures contenues dans les PGMR.

Il est important de mieux faire connaître les infrastructures de récupération qui existent sur les différents territoires et les industries ainsi que les entreprises locales doivent être encouragées à les utiliser. Les MRC ont un rôle de sensibiliser les municipalités afin qu'elles se donnent des politiques internes pour la gestion des matières résiduelles et les municipalités doivent sensibiliser leurs citoyens à la nécessité et aux façons de récupérer. Les municipalités doivent être les leaders concernant la récupération et donner l'exemple à leurs citoyens.

Pour l'atteinte des objectifs ambitieux que se donne la Communauté métropolitaine de Québec, il est essentiel que tous les grands donneurs d'ordre que sont le gouvernement du Québec, les organismes gouvernementaux, les municipalités utilisent des matières recyclées dans leurs infrastructures.

Les MRC et les municipalités planifient la gestion des matières résiduelles et le privé réalise les opérations de gestion, car les entreprises privées ont le savoir-faire concernant les débris de CRD et les ICI et les municipalités connaissent bien la récupération du secteur résidentiel. Il est souhaitable de travailler ensemble. Des partenariats publics privés peuvent aussi être créés comme ceux qui existent déjà chez Compo-Haut-Richelieu à Saint-Jean-sur-Richelieu, la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, Gesterra à Victoriaville, etc.

LES PRINCIPAUX PARTENAIRES

Les représentants de l'association ont souvent participé aux événements organisés par les associations québécoises et américaines reliées à notre secteur d'activité ; ses membres y ont fait des présentations que ce soit devant :

- l'ACQ,
- l'APCHQ,
- l'APECQ,
- le CPEQ
- Contech,
- l'ACRGTQ
- le RPPG
- Bitume Québec
- la Corporation des Entrepreneurs généraux du Québec
- le Centre d'expertise sur les matières résiduelles
- le Fonds d'action québécois pour le Développement durable
- le Conseil du Bâtiment durable du Québec
- la Société québécoise des manufacturiers d'habitation
- Cecobois
- le Regroupement des conseils régionaux de l'environnement
- Écotech Québec
- l'AOMGMR
- Éco-Peinture
- Éco-Entreprises Québec
- Boma Québec
- Nature Québec
- le CREDDO
- l'Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable
- Mission 2030
- le CETEQ
- et Réseau Environnement.

VISION DE L'AVENIR DU 3R MCDQ ET CONCLUSION

- Maintenir les partenariats actuels et en développer de nouveaux ;
- Élargir notre membership pour bien couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur de la récupération et du recyclage des CRD et des matières assimilables ;
- Faire la promotion du plan de commercialisation concernant la réutilisation des agrégats et des bardeaux recyclés ; document préparé par le groupe de travail sur les Agrégats et les Bardeaux d'asphalte suite à l'étude de Zins Beausnesne ;
- Dénoncer les entreprises qui s'activent dans la gestion des matières résiduelles sans permis : compétition induite aux entreprises qui respectent les règlements ;
- Travailler à l'augmentation des redevances à l'enfouissement avec un juste retour aux récupérateurs recycleurs valorisateurs ;
- Travailler au bannissement de l'enfouissement des matières résiduelles au fur et à mesure de la disponibilité des débouchés ;
- Mettre sur pied une certification pour les centres de tri de CRD ;
- Sensibiliser les autorités pour qu'une loi ou un règlement enjoigne les donneurs d'ordre (gouvernementaux et municipaux) à utiliser des matières recyclées dans leurs travaux ;
- Sensibiliser nos membres à la quantité de GES produite par les activités de transport et leur fournir toute l'information nécessaire pour réduire leur impact environnemental.

Le 3R MCDQ souscrit entièrement aux mesures que la CMQ veut mettre en place pour les CRD et offre sa pleine et entière collaboration et celle de ses membres à la réalisation des résultats visés.

Jusqu'à tout récemment, le marché était en pleine croissance. 19 ans pour bien des humains, c'est le sortir de l'adolescence, c'est la même chose pour l'industrie. Le marché voit naître de nouvelles infrastructures dans plusieurs régions du Québec et de plus en plus de gens d'affaires s'intéressent à l'industrie. Beaucoup reste à faire pour atteindre la maturité dans notre secteur d'activité. Bien sûr, un fort pourcentage des agrégats est recyclé, mais le taux de récupération pour les autres matières résiduelles sur les chantiers de construction, notamment ceux du bâtiment, doit augmenter significativement, et c'est particulièrement là que les municipalités ont un rôle à jouer.

C'est pourquoi nous invitons la Communauté métropolitaine de Québec à augmenter l'objectif gouvernemental de « trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70% des résidus de construction, de rénovation et de démolition du secteur du bâtiment ». L'implication de la CMQ pour contribuer à étendre à tout son territoire cette initiative, soit l'obligation de récupérer les matériaux de CRD et d'utiliser des matériaux recyclés pour tous les contrats sous sa supervision, serait une mesure exemplaire et essentielle à son PMGMR.

En effet, le 3R MCDQ appuie toute initiative visant à faire transiter les matières issues des chantiers de construction par un centre de tri. Cette obligation pourrait être contenue dans les permis émis par les municipalités (action 32 de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles).

Le 3R MCDQ sera heureux de vous accompagner dans la réussite de cet objectif, car nos membres spécialistes du secteur des CRD ont la capacité de récupérer toutes les matières visées par la CMQ et il nous fera plaisir de partager notre expertise.

De plus, notre regroupement serait heureux de compter la CMQ dans ses partenaires financiers pour faire avancer la récupération, le recyclage, la valorisation et les débouchés pour les différentes matières résiduelles issues de la construction, de la rénovation et de la démolition. Il est important d'unir nos démarches et nos efforts.

Il arrive parfois que des entreprises voient le jour sans détenir toutes les autorisations nécessaires. Les membres du 3R MCDQ, lors de leur adhésion, signent un document dans lequel, ils s'engagent à respecter toutes les lois et réglementations en vigueur.

C'est pourquoi le 3R MCDQ a mis sur pied un répertoire sur son site Internet et invite les municipalités du Québec à faire affaire avec les entreprises apparaissant dans le répertoire. Le regroupement travaille également à étudier les possibilités d'émettre une certification aux centres de tri de CRD.

Permettez-nous d'ajouter que l'utilisation des matières recyclées par les donneurs d'ordre (gouvernement du Québec, ses ministères, ses organismes et les municipalités) est une priorité pour nos membres. Évidemment, les municipalités font partie des grands donneurs d'ordre et le même comportement est attendu d'elles.

Le 3R MCDQ appuie l'utilisation de matières recyclées dans les travaux d'infrastructures provinciales et municipales, en particulier l'utilisation d'agrégats recyclés.

Dans le but de mieux connaître toutes les installations publiques et privées offertes aux citoyens, d'arrimer certains moyens d'action pour accroître la récupération et le recyclage des débris de CRD, de rendre officiel notre complémentarité, d'en faire la promotion, et ce, afin d'atteindre les résultats visés dans le secteur des CRD par la CMQ, le 3R MCDQ propose à la CMQ des rencontres d'échanges entre nos représentants. Le format et le moment de ces rencontres restent à être déterminés. Nous sommes même ouverts à organiser un événement technique conjoint.

Les gens de l'industrie sont des passionnés et croient à son développement. Tous ensemble, favorisons la hiérarchie des 3RV-E et visons Zéro Enfouissement.

Et finalement, nous vous invitons à participer au prochain congrès annuel CONSTRUCTION RE-CYCLE organisé par le 3R MCDQ les 17 et 18 février 2016 au Centrexpo Cogeco Drummondville où nous avons réservé un bloc pour traiter des écocentres de demain et des nouveaux débouchés pour les matières plus difficilement recyclables.

Merci de votre lecture et au plaisir de collaborer avec vous.